



Mardi 24 novembre 2020
Communiqué de presse

Agro-écologie

Des aides pour les agriculteurs de 16 communes

Les agriculteurs porteurs d'un projet qui contribue à restaurer ou maintenir des écosystèmes, sur leur surface agricole, peuvent bénéficier d'un accompagnement financier sur 5 ans. Pour postuler, il leur suffit de répondre, avant le 30 décembre 2020, à l'appel à projets lancé par l'Agglo.

Réunir 100 projets et investissements agricoles locaux avant le 31 mars prochain ? L'Agglo relève le défi en lançant cet appel à projets en partenariat avec l'Agence de l'Eau. Une campagne locale qui s'inscrit dans les dispositifs nationaux Paiements pour Services Environnementaux*. C'est l'opportunité pour les agriculteurs du territoire de bénéficier d'une aide directe pendant 5 ans pour leurs investissements durables et leurs pratiques vertueuses en faveur de l'environnement.

Parmi les projets éligibles, on peut citer l'entretien du paysage par l'activité agricole avec, par exemple, la création ou le maintien de haie, bosquet, ripisylves, mare dans la surface agricole utile. Autre projet possible, la maximisation du recours aux ressources propres avec l'intégration de rotations supplémentaires dans les cultures, l'utilisation de techniques alternatives au désherbage chimique ou encore la réduction des intrants chimiques. Les exploitations recevant déjà les aides MAEC/AB ne sont pas éligibles.

Par an, les aides sont plafonnées à 676 €/ha pour la création de structures paysagères et à 66€/ha pour leur entretien. Les pratiques agronomiques limitant l'utilisation d'engrais minéraux ou de phytos sont, elles, plafonnées à 260 €/ha au démarrage et à 146 €/ha ensuite.

Pour la biodiversité et la qualité de l'eau

Sur le territoire, il existe une cinquantaine de captages d'alimentation en eau potable dont sept classés prioritaires en raison de leur sensibilité à la pollution. Pour agir sur ces zones sensibles, l'Agglo a choisi d'intervenir en priorité auprès des agriculteurs qui gèrent parcelles et exploitations sur 16 communes : Beaumont-lès-Valence, Bourg-lès-Valence, Chabeuil, Charpey, Châteauneuf-sur-Isère, Étoile-sur-Rhône, Hostun, Jaillans, Malissard, Montéléger, Montélier, Montvendre, Portes-lès-Valence, Romans-sur-Isère, Saint-Marcel-lès-Valence et Valence.

« L'objectif, explique Jean-Michel Valla, Vice-Président Développement rural et alimentation, est de créer un maillage écologique favorable à la biodiversité à travers la préservation de la ressource en eau, la diversification des rotations de cultures, la limitation des intrants et la protection du paysage. »

En savoir plus sur valenceromansagglo.fr

Contact : Valence Romans Agglo – Pôle Agriculture Durable et Ressources en Eau

07 62 98 92 47 – 07 62 55 13 57 – environnement.developpement.local@valenceromansagglo.fr

* Plus d'information sur agriculture.gouv.fr

Contact presse

Herveline Réhault | 04 75 63 76 45 | 06 28 83 94 98 | herveline.rehault@valenceromansagglo.fr | valenceromansagglo.fr

Suivez nous sur

